



COLLOQUE ASH

organisé par le SNUipp-FSU
ouvert aux enseignants et aux AVS-AESH

Jeudi 16 novembre

De 9h à 16h30, amphi de l'ESPE de Caen
(à confirmer)



Enseignant, AVS-AESH: comment travailler ensemble?

L'accueil des élèves porteurs de handicap dans nos classes soulève des questionnements, notamment sur les pratiques facilitant l'inclusion de ces élèves. L'intervention de plusieurs adultes est souvent nécessaire : les enseignants et les AVS-AESH se « débrouillent » avec les conséquences des affectations tardives et la quasi-absence de temps dégagé pour la coordination entre personnels. Le défaut de formation dans ce domaine est criant, pour les AESH comme pour les enseignants.

Nous ferons un état des lieux de l'inclusion en France et dans notre académie avant de réfléchir à la collaboration nécessaire entre AVS/AESH et enseignants : Quels sont les principaux modes de fonctionnement en binôme ? Quelles sont les difficultés observés du côté de l'enseignant, du côté de l'AVS-AESH ? Quelle place pour les AVS/AESH dans l'équipe pédagogique ? Quelles solutions et quelles revendications pour améliorer nos conditions de travail et l'accueil des élèves en situation de handicap ?

Avec la participation de **Nelly Rizzo** (membre du SNUipp national) et de **Christine Philip**, Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'INS-HEA, formatrice d'enseignants spécialisés. Elle a notamment publié en 2010 « L'enfant autiste a-t-il sa place à l'école ? ».



Lettre à votre employeur

(M. le Directeur Académique ou Mme Le
Proviseur du Lycée Charles de Gaulle)

Faites votre demande ***avant le 16 octobre !***

Objet : demande de congé pour formation syndicale le
jeudi 16 novembre 2017.

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/1 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7), portant sur le statut général des fonctionnaires, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 16 novembre pour participer à un stage de formation syndicale sur le temps de travail.

Ce stage se déroulera à l'ESPE de Caen. Il est organisé par la FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999, publié au Journal Officiel du 6 janvier 2000).

Veillez recevoir, , l'expression de mes respectueuses salutations.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Par mail à snu14@snuipp.fr . Préciser "colloque ASH" dans l'objet du message.
- Par téléphone au 02 31 72 29 25.
- Par courrier : SNUipp-FSU BP 53025 206, rue Saint-Jean 14017 Caen Cedex 2

Merci de nous préciser si vous souhaitez déjeuner au Restaurant Universitaire.